

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

---

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N<sup>os</sup> 1389 à 1398

présenté par  
Mme Fraysse

-----

### ARTICLE 13

Après l'alinéa 96, insérer l'alinéa suivant :

« 4° du caractère réel et sérieux du motif économique justifiant la procédure. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	1389	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	1390	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	1391	de	M.	François ASENSI
Adt n°	1392	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	1393	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	1394	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	1395	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	1396	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	1397	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	1398	de	M.	André CHASSAIGNE